

Conseil municipal – séance du 11 octobre 2021

Excusés : G. Bertola-Boudinaud (pouvoir à C. Beton), C. Sondaz (Pouvoir à J. Gallin-Martel), A. Talbot (Pouvoir à B. Belony), J.P. Mailles (pouvoir à N. Yvrard), G. Bagci, J.P. Rukundo, X. Francisco

Secrétaire de séance : N. Yvrard

Convention CEE TE38 : Il est proposé par le TE38 (Territoire d'Énergie Isère) de confier à ce dernier la gestion des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

En tant que commune adhérente au service CEP (Conseil en énergie Partagée), Nivolas-Vermelle percevra 100% du produit de la vente des CEE.

Décision, à l'unanimité d'accepter la convention avec le TE38 pour formaliser cet accord.

Installation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au TE38 : Paul BONNAIRE est élu à l'unanimité délégué titulaire et Laurent Glad est élu, à l'unanimité délégué suppléant.

Présentation de la résidence de journalistes sur la commune : La bibliothèque de Nivolas-Vermelle a répondu à la proposition de la Médiathèque départementale pour un projet de journalistes en résidence. Ce projet intitulé « Les médias et nous » a pour objectif une éducation aux médias pour enfants, ados et adultes. La résidence se déroulera d'octobre à décembre 2021. Les actions prendront différentes formes : interventions dans les classes et hors temps scolaire, projections de films, soirée jeux, débat en direction des parents, des adultes, écrire le livre de Nivolas (action intergénérationnelle).

Présentation de la Gouvernance : présentation visuelle du système de décision et de pilotage de la collectivité – questions – débat

Devenir du Distributeur de billets (DAB) : Suite à la destruction du DAB, la commune a proposé deux sites possibles à la Société Générale. L'emplacement retenu par la Société Générale se situe dans la maison à côté de la salle des fêtes (dans la grange). Des travaux sont nécessaires pour permettre cette installation (une « enveloppe » blindée de 9 m² doit être faite par la commune). Une discussion s'engage pour savoir si c'est à la commune d'investir pour un DAB. Aujourd'hui, les banques en suppriment et c'est le seul entre Bourgoin-Jallieu et la Côte Saint-André. Décision unanime de solliciter des devis pour connaître le montant de l'investissement à la charge de la commune. Des aides seront sollicitées auprès de la CAPI et de la Région, pour soutien au commerce local.

Présentation des avant-projets de la place du marché : Plusieurs contraintes sont retenues : garder un grand espace multi-fonctionnel, garder du stationnement, améliorer le lieu de vie, accès handicapés aux médecins. L'esprit du projet 2 est choisi par 17 voix et 3 abstentions.

Bilan du centre de loisirs du mois de juillet : Excellente prestation de l'équipe de la fraternelle. Le Centre a fait pratiquement le plein chaque semaine. Le bilan financier sera meilleur qu'en 2020.

Déclarations préalables :

Djaballah Souaibia : parcelle AE 435, en zone Ua au PLU, pour modification du portail pour intégrer un portillon, 152, rue Diderot

Alexandre Moulin : Parcelle AC 300, en zone Ub au PLU, pour reconstruction de la piscine et construction d'un abri de jardin de 8m², 189, Impasse des Vanilles.

Dorian Vittoz : parcelle AB 960, en zone Ub au PLU, Bleu Bi' au PPR, pour construction d'un abri de jardin de 11,8m², 141, rue Rose Valland.

Sakina Bouami : Parcelle B 97, en zone N au PLU, Bleu Bgs et Bg1 au PPR, pour modification des ouvertures d'un garage existant, 953, Route de Sérézin.

Roland Badin : parcelle AE 209, zone Ua au PLU, violet Bc1 au PPR, pour prolongation d'un mur existant de 1,70m, 155, rue de l'Hôtel de Ville.

Permis de construire :

Louis Garambois : parcelle AH 248, en zone Ub au PLU, blanc, bleu Bc et Rouge RC-RG-RV au PPR, pour construction d'un carport de 45,44m², 150, Allée de la Soie.